

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

CRAI S.P.A. - 35024 Bovolenta (PD) - Via G. D'Annunzio, 35
Tél +39 049 5386777 - www.craispa.com

Déclare, sous son entière responsabilité, que la protection auditive suivante est un EPI conformément au RÈGLEMENT (UE) 2016/425 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2016, et est conforme aux exigences essentielles, relatives aux équipements de protection individuelle.

Il est identifié comme suit :

DÉNOMINATION : Équipement de protection individuelle contre le bruit excessif

TYPE/MODÈLE : BLOK E2 protection auditive passive avec embouts en silicone - Classe : III

Lot : voir la couverture du mode d'emploi.

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant conformément aux normes harmonisées pertinentes :

UNI EN ISO 4869-1:2019 (ISO 4869-1:2018) Protecteurs contre le bruit – Partie 1 : Méthode subjective de mesurage de l'affaiblissement acoustique

UNI EN 352-2:2004 (EN 352-2:2002) Protecteurs contre le bruit - Exigences générales - Partie 2 : Bouchons

L'organisme notifié Eurofins Product Testing Italy S.r.l. - Via Courgnè, 21 - 10156 Turin - Italie - NB 0477 a effectué l'examen UE de type (annexe V module B) et a délivré l'attestation d'examen UE de type n° EPT 0477.PPE.21/4511.1 du 28.03.2022. L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type, basée sur un contrôle interne de la production combiné à des essais du produit, sous contrôle officiel ; effectué à des intervalles aléatoires (module C2) sous la supervision de l'organisme notifié Eurofins Product testing Italy S.r.l. (NB 0477).

Signé au nom et pour le compte du Représentant légal de CRAI.

Bovolenta, 28/04/2022



Tiziano Gnocco, CEO